

Une diversité de situations, la pauvreté en commun

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 140 • Octobre 2023



Les 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Nouvelle-Aquitaine, situés dans les 12 départements, représentent les principales concentrations urbaines de pauvreté de la région. En 2018, près de 209 000 Néo-Aquitains y résident. Parmi eux, 46 % sont en situation de pauvreté monétaire. Les familles monoparentales et les personnes vivant seules y sont surreprésentées. Entre 2013 et 2018, la concentration des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ces quartiers augmente de quatre points. Sur la même période, la population des QPV néo-aquitains diminue légèrement. Deux intercommunalités contribuent fortement, et en sens contraire, à cette variation globale de population : les QPV de la Rochelle perdent 1 300 habitants, quand ceux de Bordeaux Métropole en gagnent 1 600.

En partenariat avec :



En 2018, 208 700 habitants résident dans les quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine, soit 3,5 % de la population régionale ► **figure 1**. La Nouvelle-Aquitaine compte **81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** pour lesquels les contrats de ville, établis à l'échelle intercommunale (EPCI), formalisent l'intervention des pouvoirs publics dans ces territoires où se concentre la pauvreté urbaine ► **définitions et encadré**. Initialement conclus pour la période 2015-2020, ils ont été prorogés jusqu'à la fin de l'année 2023.

Une faible proportion de Néo-Aquitains habite les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La part de la population vivant en QPV est faible comparée à la moyenne de la France métropolitaine (3,5 % contre 7,4 %). La Nouvelle-Aquitaine se positionne ainsi comme l'avant-dernière région métropolitaine, devant la Bretagne.

Répartis dans tous les départements de la région, les quartiers prioritaires

néo-aquitains sont souvent de petite taille au regard de la moyenne nationale : ils hébergent 2 600 habitants en moyenne, contre 3 200 habitants dans les autres régions de province.

Les 23 QPV de Gironde concentrent à eux seuls un tiers des Néo-Aquitains concernés par la géographie prioritaire. Dans la région, seuls deux quartiers situés dans Bordeaux Métropole dépassent 10 000 habitants : Saint-Michel (Bordeaux) et l'ensemble Palmer – Sarailière – 8 Mai 45 – Dravemont (Cenon, Floirac) sur la rive droite.

Avec neuf quartiers prioritaires, tous situés à Limoges, la Haute-Vienne abrite la part de la population vivant en QPV la plus élevée (6,7 %) de la région, tandis qu'en Creuse, en Dordogne, dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes, moins de 2 habitants sur 100 vivent dans un QPV.

Cinq intercommunalités hébergent 65 % des habitants des quartiers prioritaires

Les QPV néo-aquitains se répartissent dans 26 intercommunalités. Parmi elles, Bordeaux Métropole, Limoges Métropole, Grand Poitiers, Grand Angoulême et la communauté d'agglomération (CA) de La Rochelle accueillent ensemble 42 quartiers et 65 % de la population régionale des quartiers prioritaires, soit 135 500 individus ► **figure 2**. Dans chacun de ces cinq EPCI, parmi les plus peuplés de la région, la population en QPV dépasse 10 000 personnes.

La géographie prioritaire cible également des quartiers situés dans des EPCI de taille plus intermédiaire, comme la CA du Bocage Bressuirais ou le Grand Périgueux, voire peu peuplés, comme la communauté de communes (CC)

► 1. Répartition des habitants en QPV par département

Territoire	Population en QPV en 2018		Nombre de QPV
	Effectifs (en nombre)	Part dans la population du territoire (en %)	
Gironde	73 273	4,6	23
Haute-Vienne	25 143	6,7	9
Vienne	23 109	5,3	6
Charente-Maritime	18 792	2,9	7
Charente	14 477	4,1	6
Lot-et-Garonne	11 351	3,4	7
Pyrénées-Atlantiques	11 047	1,6	4
Deux-Sèvres	8 261	2,2	5
Landes	7 884	1,9	5
Dordogne	7 635	1,8	5
Corrèze	5 770	2,4	3
Creuse	2 004	1,7	1
Nouvelle-Aquitaine	208 746	3,5	81

Lecture : en 2018, 4,6 % de la population girondine (73 273 personnes) vit dans un des 23 QPV du département.
Source : Insee, Recensement de la population 2018.

du Pays Foyen ou celle du Thouarsais. Ces intercommunalités, aux tailles et caractéristiques diverses, peuvent être distinguées en fonction du nombre d'habitants vivant dans les quartiers prioritaires. Dans dix d'entre elles, la population vivant en QPV ne dépasse pas 3 000 habitants. Dans les onze intercommunalités restantes, elle est comprise entre 3 000 et 10 000 habitants.

46 % des Néo-Aquitains résident en QPV sont en situation de pauvreté monétaire

46 % des Néo-Aquitains habitant en QPV vivent en dessous du **seuil de pauvreté monétaire** en 2018 (44 % en France métropolitaine). Selon les QPV, le taux de pauvreté varie fortement : de 28 % à Paty Monmousseau (Bègles) il atteint 63 % aux Portes Ferrées (Limoges). Dans la moitié des quartiers de la géographie prioritaire régionale, le **taux de pauvreté monétaire** reste supérieur à 43 %, soit trois fois plus qu'en moyenne dans la population néo-aquitaine (13,6 % ► **figure 3**).

Dans les cinq EPCI où plus de 10 000 habitants vivent en QPV, les taux de pauvreté au sein de la géographie prioritaire varient de 40 % pour Bordeaux Métropole à 54 % pour Limoges Métropole et Grand Angoulême. Dans les EPCI où résident entre 3 000 et 10 000 habitants en QPV, ils fluctuent entre 38 % (Grand Dax et CA Pays Basque) et 54 % (Agglomération d'Agen et Pau-Béarn Pyrénées). Enfin, dans les EPCI où moins de 3 000 habitants habitent en QPV, le taux de pauvreté s'avère plus modéré dans certaines intercommunalités comme la CA de Royan Atlantique (33 %). Il atteint néanmoins 52 % dans la CA de Saintes ou dans celle de Cognac. Dans ces différentes catégories d'EPCI, le taux de pauvreté moyen est comparable.

La pauvreté augmente dans trois quarts des QPV de la région

Entre 2013 et 2018, le taux de pauvreté dans les QPV néo-aquitains augmente de quatre points, passant de 42 % à 46 %, soit 7 600 personnes supplémentaires en situation de pauvreté monétaire. Pour l'ensemble des Néo-Aquitains, il reste stable.

Le nombre de personnes pauvres s'accroît dans 61 des 81 QPV de la région et particulièrement dans les quartiers Chamiers (Coulounieix-Chamiers), Grand-Parc (Bordeaux), Rodrigues - Barleté (Agen). Dans les QPV de Bordeaux Métropole, le taux de pauvreté suit la tendance régionale passant de

► 2. Regroupement des EPCI selon le nombre d'habitants vivant en QPV

EPCI de 3 000 à 10 000 habitants vivant en QPV	Nombre de QPV	Nombre d'habitants vivant en QPV en 2018	EPCI ayant au moins un QPV	Taux de pauvreté des QPV (en %)
EPCI où plus de 10 000 habitants vivent en QPV	42	135 536	Bordeaux métropole, CA de la Rochelle, Le Grand Angoulême, Le Grand Poitiers, Limoges Métropole	45,5
EPCI où 3 000 à 10 000 habitants vivent en QPV	27	54 722	CA Bergeracoise, Agglomération d'Agen, Le Bassin de Brive, Le Grand Dax, Le Grand Villeneuvois, CA du Niortais, CA du Pays Basque, Le Grand Châtelleraut, Mont-de-Marsan Agglomération, Pau Béarn Pyrénées, Rochefort Océan	46,2
EPCI où moins de 3 000 habitants vivent en QPV	12	18 488	CA de Saintes, Le Bocage Bressuirais, Le Grand Cognac, Le Grand Guéret, CA du Libournais, Le Grand Périgueux, Royan Atlantique, Val de Garonne Agglomération, Le Pays Foyen, Le Thouarsais	47,4

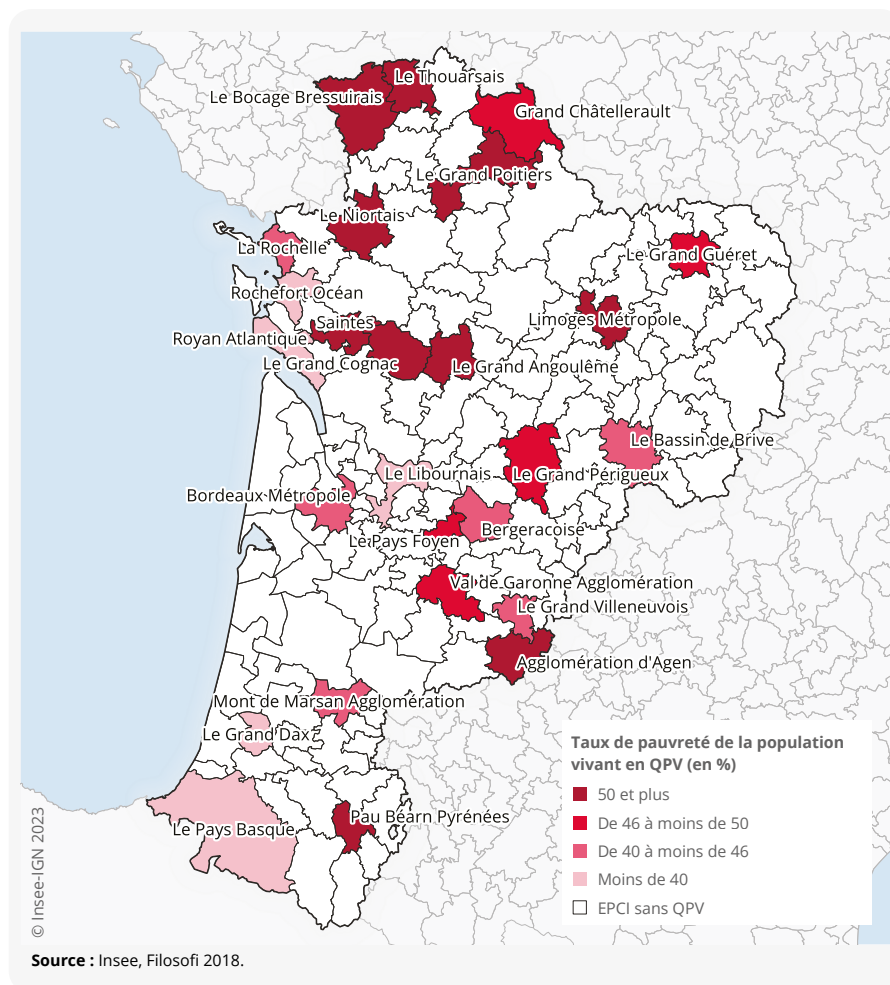
Source : Insee, Recensement de la population 2018, « Filosofi 2018 ».

36,9 % à 40 %. À l'inverse, il diminue dans huit QPV, le quartier Saint-Michel (Bordeaux), Boucle de l'Isle (Coulounieix-Chamiers, Périgueux) et Rivet (Brive-la-Gaillarde) enregistrant les plus fortes baisses. Enfin, il reste stable dans les douze autres QPV de la région.

Dans la région, 42 % des ménages ont emménagé en QPV depuis moins de 5 ans. Les QPV accueillent majoritairement une population plus pauvre que la population résidente et laissent dans le même temps partir une population légèrement plus aisée. En effet, les locataires du parc social sont majoritaires dans les quartiers

prioritaires : en 2022, plus de huit résidences principales sur dix situées en QPV sont des logements sociaux contre un sur dix sur l'ensemble de la région. Le rôle d'amortisseur de ces quartiers joue pleinement pour une partie de leurs habitants. Ainsi, parmi les individus qui déménagent d'un QPV néo-aquitain, sept sur dix quittent la géographie prioritaire. En 2018, la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique une part importante de la diminution du revenu des ménages modestes et de la hausse du taux de pauvreté. Elle ampute les niveaux de vie des ménages, même si elle a pu être compensée dans le parc social par

► 3. Taux de pauvreté de la population vivant en QPV par EPCI



des baisses correspondantes des loyers, donc des dépenses pour les ménages concernés.

Entre 2013 et 2018, la population des QPV néo-aquitains diminue légèrement

En Nouvelle-Aquitaine, la population vivant en QPV reste quasiment stable (-540 habitants). Cette tendance à une très légère diminution est moins prononcée que celle de France métropolitaine (-0,3 % contre -0,6 %).

La population des QPV diminue dans six des douze départements de la région. À l'inverse, elle augmente dans l'unique quartier prioritaire creusois, dans les Landes et les Deux-Sèvres ainsi qu'en Gironde. Elle reste stable en Charente et Corrèze ► **figure 4.**

L'attractivité des quartiers peut expliquer une partie de ces mouvements de population. En effet, certains quartiers ont bénéficié des projets d'intérêt régional du programme national de rénovation urbaine. Ces démolitions, constructions, réhabilitations de logements, conduites par les intercommunalités dans une optique d'aménagement et de désenclavement des quartiers, visent à accroître leur attractivité. En fonction de la nature et de l'avancement de ces projets en 2018, ils peuvent se traduire par des hausses de population si l'opération est achevée et a su attirer de nouveaux habitants, mais aussi par des baisses si les programmes de constructions sont inachevés ou cherchent spécifiquement à réduire/limiter la densification de l'espace.

Entre 2013 et 2018, la population est stable dans les intercommunalités qui comptent plus de 10 000 habitants en QPV. Deux intercommunalités contribuent pourtant fortement aux variations de population, dans un sens opposé. La population vivant dans les trois quartiers prioritaires de la CA de la Rochelle diminue de 9,7 % (-1 300 individus) pendant la période. C'est en particulier le cas à Villeneuve-les-Salines (-14,9 % de population), quartier retenu au titre des projets d'intérêt régional du programme national de renouvellement urbain ► **figure 5.**

À contrario, à Bordeaux Métropole, les QPV gagnent près de 1 600 habitants (+2,3 %). La population augmente le plus dans les quartiers Carle Vernet-Terres Neuves (+19 %), Jean-Jaurès (+13 %), la Châtaigneraie-Arago (+11 %), Saïge (+14 %) et Palmer - Sarailière - 8 Mai 45 - Dravemont (+3 %), de l'ordre de 300 à 400 personnes pour chacun de ces quartiers.

► 4. Évolution de la population des QPV entre 2013 et 2018 selon le département

Territoire	Évolution de la population des QPV entre 2013 et 2018	
	(en nombre)	(en %)
Gironde	1 986	2,8
Deux-Sèvres	374	4,7
Landes	353	4,7
Creuse	112	5,9
Corrèze	0	0
Charente	-3	0
Vienne	-120	-0,5
Haute-Vienne	-371	-1,5
Lot-et-Garonne	-373	-3,2
Pyrénées-Atlantiques	-564	-4,9
Dordogne	-594	-7,2
Charente-Maritime	-1 341	-6,7
Région Nouvelle-Aquitaine	-541	-0,3

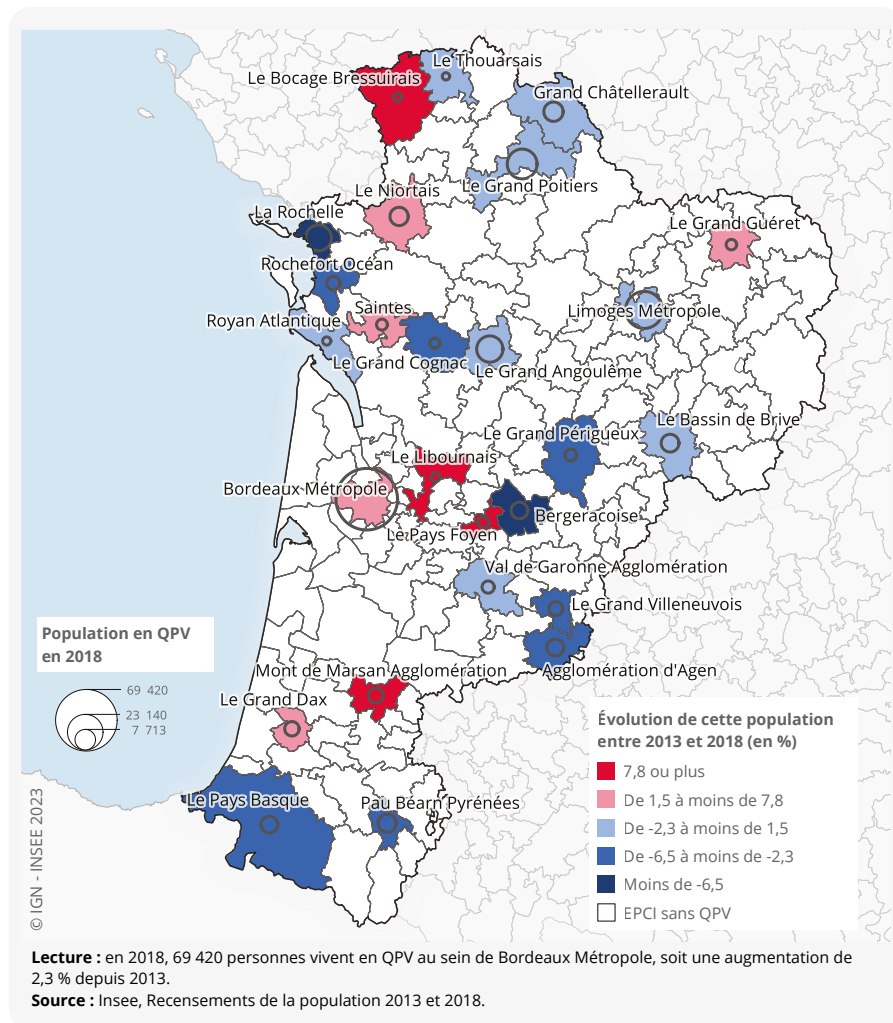
Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2018.

Dans la CA Limoges Métropole, la population des QPV diminue légèrement, d'un peu moins de 400 individus. Dans les quartiers de la Bastide et Portes ferrées, des programmes de rénovation ont été mis en place entraînant des relogements et une baisse de leur population. La population augmente dans d'autres quartiers, au premier rang duquel le Val De L'Aurence Sud, qui accueille certains de ces relogements. Dans le

Grand Poitiers et le Grand Angoulême, la population des quartiers prioritaires est globalement stable.

Dans les EPCI où vivent entre 3 000 et 10 000 habitants en QPV, la population diminue d'1,6 % en cinq ans. Ces baisses concernent principalement deux intercommunalités. Les trois quartiers de la CA Bergeracoise perdent des habitants à hauteur

► 5. Population en QPV en 2018 et évolution depuis 2013 par EPCI en Nouvelle-Aquitaine



de 460 individus, dans un contexte de déprise démographique de la commune et d'un programme local de rénovation urbaine dans les quartiers Rive Gauche et Quartier Nord déplaçant les habitants hors du centre-ville. La CA du Pays Basque est également dans ce cas, en particulier aux Hauts De Sainte Croix, bien que n'ayant pas connu de programme de rénovation (-365 individus, soit -10 %). La baisse de population en géographie prioritaire concerne d'autres EPCI, dans une moindre mesure : la CA du Grand Villeneuvois et sa Bastide, celle de Rochefort Océan au Petit Marseille, la CA Pau Béarn Pyrénées à Saragosse et l'Agglomération d'Agen. La population des quartiers prioritaires augmente dans la CA du Niortais et de Mont-de-Marsan Agglomération. Elle reste stable dans le Bassin de Brive, le Grand Dax et le Grand Châtelleraut.

Dans les EPCI où moins de 3 000 habitants vivent en QPV, la population des QPV augmente de 2,5 %. Cette hausse est notamment portée par les quartiers de Coutras (+165 individus, soit +13 %) et de Sainte-Foy-la-Grande (+232 individus, soit +11 %, dans le Quartier Bourg). À Guéret et Bressuire, les quartiers prioritaires accueillent également une centaine de personnes supplémentaires. La population ne baisse que dans les QPV du Grand Périgueux, du Grand Cognac, et du Val de Garonne à Marmande.

Dans les quartiers prioritaires, davantage de familles monoparentales et de personnes vivent seules

Les résidents des QPV sont plus souvent jeunes : 22 % des habitants de ces quartiers ont moins de 15 ans, contre 16 % de la population en Nouvelle-Aquitaine. Cette part est plus forte dans la CA du Bocage Bressuirais, dans Mont-de-Marsan Agglomération et dans Limoges Métropole.

À Bordeaux Métropole, un habitant de QPV sur cinq n'a pas atteint 15 ans. Pour autant, si à Bordeaux - Le Lac, 29 % des habitants sont âgés de moins de 15 ans, seuls 8 % des habitants de Saint-Michel, vaste quartier peuplé et étudiant, sont dans ce cas. Les habitants des QPV néo-aquitains sont néanmoins plus âgés que leurs homologues de France métropolitaine.

La part des moins de 15 ans vivant dans les QPV de la région est inférieure de deux points à la moyenne nationale et celle des 75 ans ou plus y est supérieure (7 %, contre 5,5 % en moyenne). Cette population plus âgée est particulièrement présente dans les quartiers prioritaires de la CA Royan Atlantique (17 %), et de Val de Garonne Agglomération (15 %), au sein d'intercommunalités elles-mêmes marquées par le vieillissement démographique.

Les ménages d'une seule personne sont aussi plus fréquents dans les quartiers néo-aquitains (49 % contre 39 % dans les QPV de France métropolitaine). C'est également le cas des familles monoparentales, qui représentent 37 % des ménages de la géographie prioritaire régionale (5 points de plus que la moyenne nationale). Ces parents seuls sont très majoritairement des femmes, et peuvent faire face à des difficultés couvrant plusieurs dimensions : accès à l'emploi, modes de garde, temps périscolaire. De manière générale, les femmes sont surreprésentées dans les quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires néo-aquitains se singularisent aussi par une moindre représentation de la population immigrée, qui représente 23 % des habitants contre 28 % dans les QPV de France métropolitaine. Cette représentation est néanmoins marquée par rapport à la Nouvelle-Aquitaine, où 6,4 % des habitants sont immigrés. La présence de population immigrée dans les QPV est plus importante dans les EPCI les plus peuplées. Elle est notamment plus forte dans les EPCI de Pau (36 %) mais aussi de Limoges (28 %). Elle est la plus faible dans la CA Royan Atlantique et dans la CA du Libournais (7 %).

Sabrina Gueddar et Pierre-Émile Bidoux



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du Secrétariat d'État chargé de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont construits sur le critère unique des revenus de leurs habitants : pauvreté et écart de niveau de vie définissent les contours de ces quartiers. Les contrats de ville établis à l'échelle intercommunale (EPCI), formalisent l'intervention des pouvoirs publics dans ces territoires où se concentre la pauvreté urbaine. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015. Initialement conclu pour la période 2015-2020, ils ont été prorogés jusqu'en 2023 (pour en savoir plus : sig.ville.gouv.fr ou onpv.fr).

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté** (1 060 euros par mois pour une personne). En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de **pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

► Pour en savoir plus

- **Bidoux P.-E., Monerie G.**, « Deux tiers des personnes qui déménagent de quartiers prioritaires de la politique de la ville néo-aquitains sortent de la géographie prioritaire », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 89, juillet 2020.
- **Bodeau G., Casteran-Sacrete B., Galinier C., Huart H., Lacour C.**, « Regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine », *Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine* n° 5, février 2018.
- Système d'information géographique de la politique de la ville, « Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville ».
- Données sur les quartiers de la politique de la ville (QPV).

